

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 14 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux :

Afférent au conseil : 23

En exercice : 23

Présents : 13

Absents avec procuration : 8

Votants : 13

Votes exprimés : 21

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Céline MENUGE procuration à M. Laurent MATHIEU, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

Monsieur le Maire propose de retirer le point 11 figurant sur la convocation au sujet de la vente du terrain de Bord car les Domaines n'ont pas donné l'estimation du prix du terrain. Le Conseil approuve ce retrait.

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 janvier 2025

Communication des actes pris par le maire par délégation du conseil municipal

ADMINISTRATION GENERALE

202501011 – Convention constitutive du groupement de commandes avec le SDE24

202502012 – Dénomination des voies communales : impasse du cheval blanc

FINANCE ET ECONOMIE

202503013 – Compte Financier Unique 2024 – budget annexe assainissement

202504014 – Compte Financier Unique 2024 – budget annexe cinéma

202505015 – Compte Financier Unique 2024 – budget principal

202506016 – Affectation de résultat 2024 – budget principal

202507017 – Compte Financier Unique 2024 – budget annexe adduction eau potable

202508018 – Affectation de résultat 2024 – budget annexe eau potable

202509019 – Compte Financier Unique 2024 – budget annexe réseau de chaleur

202510020 – Budget général : créances irrécouvrables

SPORT – ANIMATION – CULTURE

202511021 – Charte pour devenir Ville Ambassadrice de don d'organes

COMMUNICATION

Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 janvier 2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le PV.

Il est adopté à l'unanimité.

Questions Diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

- Pas de questions diverses

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202501011	
OBJET : Convention constitutive du groupement de commandes avec le SDE24	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 13	
Absents avec procuration : 8 Votants : 13 Votes exprimés : 21	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Céline MENUGE procuration à M. Laurent MATHIEU, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne propose aux collectivités un accompagnement dans le cadre de son programme « DIRECT » (Dordogne – Intensifier la Rénovation Énergétique des Collectivités Territoriales). Les objectifs de ce programme sont de :

- faciliter les démarches des collectivités,
- et garantir la bonne réalisation des projets d'amélioration énergétique.

Ce programme sera mis en œuvre après signature de la convention constitutive ayant pour objet la constitution d'un groupement de commande qui a pour finalités :

- la mutualisation des procédures de passation des marchés (travaux et services) et ainsi la simplification des phases de la procédure de marchés pour les membres,
- un gain en matière d'efficacité et de sécurité juridique,
- la création d'une dynamique territoriale et le partage d'une vision homogène de la rénovation énergétique globale des bâtiments publics,
- la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation d'opérations de travaux d'investissement

Ce groupement de commandes a pour mission de coordonner, d'harmoniser et d'optimiser les actions des différentes parties pour la réalisation des opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes entre le SDE 24 et la ville de Montignac-Lascaux ;

PRÉCISE que ladite convention prendra effet à compter de la signature et pour l'objet exclusif pour laquelle elle a été définie,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Le Maire

Marie-France PEIRO

Laurent MATHIEU

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202502012	
OBJET : Dénomination des voies communales – impasse du cheval blanc	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 13	
Absents avec procuration : 8 Votants : 13 Votes exprimés : 21	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Céline MENUGE procuration à M. Laurent MATHIEU, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n°201602104 en date du 2 décembre 2016 portant sur la mise en place d'une démarche d'adressage,

Vu la délibération n°201802090 en date du 12 décembre 2018 portant sur la dénomination des voies communales,

Vu la délibération n°202117075 en date du 3 décembre 2021 portant sur la dénomination des voies communales,

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la commission en charge du projet d'adressage a arrêté les propositions de nom pour les voies communales. Il convient aujourd'hui d'ajouter le nom d'une impasse située en bordure de la rue de la Liberté comme indiqué par le plan ci-dessous.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202503013	
OBJET : Compte Financier Unique 2024 – budget annexe assainissement	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 12	
Absents avec procuration : 7 Votants : 12 Votes exprimés : 19	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

M. Ludovic MARZIN est désigné président de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique (C.F.U.) « assainissement » de l'exercice 2024. Le C.F.U. remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion ; il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le CFU du budget annexe assainissement est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	128 543,58 €	645 186,18 €	193 043,93 €	
RECETTES	201 283,27 €	123 414,00 €	651 175,00 €	
REPORT	337 466,88 €	338 215,86 €		
RESULTAT	410 206,57 €	- 183 556,32 €	458 131,07 €	684 781,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le CFU 2024 pour le budget annexe assainissement

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025
Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Marie-France PEIRO

Le Président de séance

Ludovic MARZIN

*Le Président de séance demande s'il y a des questions et met la délibération aux voix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202504014	
OBJET : Compte Financier Unique 2024 – budget annexe cinéma	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 12	
Absents avec procuration : 7 Votants : 12 Votes exprimés : 19	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

M. Ludovic MARZIN est désigné président de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique (C.F.U.) « Cinéma » de l'exercice 2024. Le C.F.U. remplace le Compte Administratif et le Comte de Gestion ; il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le CFU du budget annexe cinéma est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	200 230,06 €	14 382,00 €	8 011,52 €	
RECETTES	184 123,69 €	20 866,95 €	0,00 €	
REPORT	- 103 983,41 €	90 681,46 €		
RESULTAT	- 120 089,78 €	97 166,41 €	- 8 011,52 €	- 30 934,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le CFU 2024 pour le budget annexe cinéma

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025
Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance
Marie-France PEIRO

Le Président de séance
Ludovic MARZIN

Le Président de séance demande s'il y a des questions.

Nathalie Fontaliran : A quoi correspond la ligne « annonce et insertion » ?

Marie-France Peiro : Nous poserons la question à Céline mais cela doit correspondre à de la communication (affiches et programmes).

Nathalie Fontaliran : Nous (l'opposition) notons que les charges de fonctionnement ont beaucoup augmenté.

Laurent Mathieu : Avant 2022, la commune prenait en charge le déficit sur l'exercice N. Depuis, la DGFIP a demandé de prendre en charge sur l'exercice N, le déficit N-1 et d'équilibrer le budget par le biais d'une participation. Il a été demandé à la DGFIP de trouver une solution afin que cela soit plus lisible.

*Le Président de séance met la délibération aux voix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202505015	
OBJET : Compte Financier Unique 2024 – budget principal	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 12	
Absents avec procuration : 7 Votants : 12 Votes exprimés : 19	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

M. Ludovic MARZIN est désigné président de séance

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique (C.F.U.) « Commune » de l'exercice 2024. Le C.F.U. remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion ; il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le CFU du budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	3 860 301,15 €	1 432 507,25 €	1 233 373,96 €	
RECETTES	4 079 081,89 €	1 785 070,92 €	738 896,79 €	
REPORT	650 005,27 €	- 989 174,92 €		
RESULTAT	868 786,01 €	- 636 611,25 €	- 494 477,17 €	- 262 302,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 3 abstentions, 16 pour, 0 contre :
APPROUVE le CFU 2024 pour le budget principal.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025
Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Marie-France PEIRO

Le Président de séance

Ludovic MARZIN

Le Président de séance demande s'il y a des questions.

Nathalie Fontaliran : Est-il possible de caler une date commission des impôts ?

Laurent Mathieu : Oui, à la fin du conseil nous calerons une date.

Fabienne Sgro : A quoi correspond la ligne « Frais actes & contentieux »

Laurent Mathieu : Nous avons des dossiers au Tribunal Administratif.

Nathalie Fontaliran : Je ne rentre pas dans les détails mais le constat global est celui-ci : Le budget principal ne s'arrange pas d'année en année, aucune marge de manœuvre. Un budget qui m'inquiète dans un contexte géopolitique inquiétant. Aucune certitude du côté des subventions de l'Etat et des charges de personnel qui ont encore augmenté.

Laurent Mathieu : Je partage ton inquiétude Nathalie. C'est une année exceptionnelle sur le plan des avaries : forte augmentation du prix des assurances, une fuite d'eau, augmentation du coût des énergies, augmentation du montant des amortissements pour l'éclairage public, augmentation des charges de personnel (prime inflation, embauche aux services techniques pour remplacer des départs à la retraite), travaux dus aux intempéries (route de Manestrugas, rue des Jardins, curage du bief du Doiran. En 2026, la fiscalité devrait progresser avec l'apport des bases foncières de la résidence sénior. Il faut noter que 58% des charges « obligatoires » sont incompressibles.

Le Président de séance met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à 3 abstentions, 16 pour et 0 contre.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202506016	
OBJET : Affectation du résultat 2024 – budget principal	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 13	
Absents avec procuration : 8 Votants : 13 Votes exprimés : 21	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Céline MENUGE procuration à M. Laurent MATHIEU, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

Rapporteur : Ludovic MARZIN

Le résultat dégagé sur le budget principal de la commune, à l'issue de la gestion 2024 s'élève **868 786,01 €**.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat 2024 pour un montant de **868 786,01 €** à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2025 et de reporter **0,00 €** en report à nouveau créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-12 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'affecter le résultat 2024 pour un montant de **868 786,01 €** à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2025 et de reporter **0,00 €** en report à nouveau créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2025.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Marie-France PEIRO

Le Maire

Laurent MATHIEU

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et met la délibération aux voix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202507017	
OBJET : Compte Financier Unique 2024 – budget annexe adduction eau potable	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 12	
Absents avec procuration : 7 Votants : 12 Votes exprimés : 19	

L’an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

M. Ludovic MARZIN est désigné président de séance

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique (C.F.U.) « Eau » de l’exercice 2024. Le C.F.U. remplace le Compte Administratif et le Comte de Gestion ; il constitue l’arrêté des comptes de l’exercice 2024. C’est un document commun à l’ordonnateur et au comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU exprime les résultats de l’exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le CFU du budget annexe adduction eau potable est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	90 782,58 €	354 585,75 €	0,00 €	
RECETTES	194 908,34 €	337 837,90 €	0,00 €	
REPORT	26 210,73 €	- 114 765,91 €		
RESULTAT	130 336,49 €	- 131 513,76 €	0,00 €	- 1 177,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le CFU 2024 pour le budget annexe adduction eau potable.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Marie-France PEIRO

Le Président de séance

Ludovic MARZIN

*Le Président de séance demande s'il y a des questions et met la délibération aux voix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202508018	
OBJET : Affectation du résultat 2024 – budget annexe eau potable	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 13	
Absents avec procuration : 8 Votants : 13 Votes exprimés : 21	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Céline MENUGE procuration à M. Laurent MATHIEU, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

Rapporteur : Ludovic MARZIN

Le résultat dégagé sur le budget annexe eau de la commune, à l'issue de la gestion 2024 s'élève à **130 336,49 €**.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat 2024 pour un montant de **130 336,49 €** à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2025 et de reporter **0,00 €** en report à nouveau créiteur sur la ligne 002 du budget primitif 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-12 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'affecter le résultat 2024 pour un montant de **130 336,49 €** à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2025 et de reporter **0,00 €** en report à nouveau créiteur sur la ligne 002 du budget primitif 2025.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Le Maire

Marie-France PEIRO

Laurent MATHIEU

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et met la délibération aux voix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202509019	
OBJET : Compte Financier Unique 2024 – budget annexe réseau de chaleur	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 12	
Absents avec procuration : 7 Votants : 12 Votes exprimés : 19	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

M. Ludovic MARZIN est désigné président de séance

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique (C.F.U.) « Réseau de chaleur » de l'exercice 2024. Le C.F.U. remplace le Compte Administratif et le Comte de Gestion ; il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le CFU du budget annexe Réseau de chaleur est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	136 429,66 €	49 391,48 €	0,00 €	
RECETTES	131 806,60 €	44 923,00 €	0,00 €	
REPORT	7 508,16 €	5 904,82 €		
RESULTAT	2 885,10 €	1 436,34 €	0,00 €	4 321,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le CFU 2024 pour le budget annexe réseau de chaleur.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Marie-France PEIRO

Le Président de séance

Ludovic MARZIN

*Le Président de séance demande s'il y a des questions et met la délibération aux voix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202510020	
OBJET : Budget général – créances irrécouvrables	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 13	
Absents avec procuration : 8 Votants : 13 Votes exprimés : 21	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Céline MENUGE procuration à M. Laurent MATHIEU, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

Rapporteur : Monsieur Le Maire

L'assemblée est informée que le SGC de Sarlat a produit des états faisant apparaître des sommes dues ne pouvant être recouvrées d'un montant total de **164,03 €** pour les créances admises en non-valeur et d'un montant total de **1 945,00 €** pour les créances éteintes. Il s'agit des titres suivants :

ANNÉE 2018		
N° TITRE	OBJET	MONTANT
77	Livres non rendus	58,00 €
1129	Occupation domaine public	342,50 €
TOTAL		400,50 €

ANNÉE 2019		
N° TITRE	OBJET	MONTANT
1069	Occupation domaine public	1 022,50 €
TOTAL		1 022,50 €

ANNÉE 2020		
N° TITRE	OBJET	MONTANT
1381	Occupation domaine public	580,00 €
922	Animaux errants	60,00 €
TOTAL		640,00 €

ANNÉE 2022		
N° TITRE	OBJET	MONTANT
988	Occupation domaine public	46,03 €
TOTAL		46,03 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour admettre en non-valeur les titres sus-mentionnés ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Le Maire

Marie-France PEIRO

Laurent MATHIEU

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et met la délibération aux voix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
N° : 202511021	
OBJET : Charte pour devenir Ville Ambassadrice de don d'organes	
Nombre de conseillers municipaux : Afférent au conseil : 23 En exercice : 23 Présents : 13	
Absents avec procuration : 8 Votants : 13 Votes exprimés : 21	

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 5 mars 2025

PRESENTS : M. Laurent MATHIEU, Mme Marie-France PEIRO, M. Jacques CARBONNIERE, M. Ludovic MARZIN, M. Bernard LEFEBVRE, M. Stéphane LOISEAU, Mme Fabienne SGRO, M. Olivier COLIN, M. Bernard REGNIER, Mme Carolina SEGUY, Mme Nathalie FONTALIRAN, Mme Carine LACOUR-MERLE, M. Christian TEILLAC.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Michel BOSREDON procuration à M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY procuration à M. Bernard LEFEBVRE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON procuration à Mme Carolina SEGUY, Mme Chantal LABROUSSE procuration à M. Olivier COLIN, Mme Sophie CABANEL procuration à Mme Marie-France PEIRO, Mme Céline MENUGE procuration à M. Laurent MATHIEU, Mme Zahra BOUKHELIFA procuration à M. Ludovic MARZIN, M. Bernard CHAVANEL procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme Marie-Paule HIAUT, M. Gabriel SCHREINER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-France PEIRO

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une charte doit être signée entre la commune et le collectif Greffes+ afin que la commune devienne ville ambassadrice du don d'organes. Un temps officiel avec la pose des panneaux aux entrées de ville est prévu le 14 juin 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que le Conseil Municipal reconnaît la pertinence de l'action menée par le collectif Greffes+,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la charte,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte avec le collectif Greffes+,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait à Montignac-Lascaux le 17 mars 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Marie-France PEIRO

Le Maire

Laurent MATHIEU

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Nathalie Fontaliran : Il est écrit dans la charte qu'il faut chaque année organiser une journée pour sensibiliser les gens au « Don d'organes ». Quelle dépense est prévue pour ce projet ?

Marie-France Peiro : Pour 2025, ce temps est organisé en collaboration avec la journée mondiale du don du sang du 14 juin. La commune devra acheter un arbre : « l'arbre de vie ».

Monsieur le maire met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION

Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 21h16.

Fait à Montignac-Lascaux le 11 avril 2025

Au registre sont les signatures

Secrétaire de séance

Marie-France PEIRO



Le Maire

Laurent MATHIEU



Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal du Conseil Municipal est publié sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il est arrêté.

